

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 28 septembre 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 28 septembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (309r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 28 septembre 1874, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47910>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits FamiliLettres de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 septembre 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Berniquet, Adolphe René Maurice \(1845-1907\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à une demande de renseignements sur le travail des enfants dans les manufactures. Il explique qu'il n'y a pas de nécessité d'employer des enfants avant l'âge de 12 ans dans les fonderies et qu'il a été le premier à demander l'amendement de la loi dans ce sens. Il ajoute qu'il pense qu'aucune industrie ne devrait employer des enfants avant l'âge fixé par la loi.

Notes

- Destinataire : Adolphe René Maurice Berniquet (1845-1907) est sous-préfet de l'arrondissement de Vervins de 1873 à 1876
- La loi française du 18 mai 1874 élève à 12 ans révolus l'âge minimal d'embauche des enfants dans les manufactures, avec des exceptions toutefois pour les enfants de 10 ans révolus dans certains industries.

Mots-clés

[Conditions de travail](#), [Enfance](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023
